



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

L'état préoccupant du réseau routier en milieu rural et l'urgence d'intervenir

Question écrite n° 4068

Texte de la question

M. Julien Guibert attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports sur l'état préoccupant du réseau routier en milieu rural et l'urgence d'une intervention pour assurer son entretien et sa rénovation. Dans de nombreux territoires ruraux, les routes départementales et communales se dégradent à un rythme alarmant, mettant en péril la sécurité des usagers et l'attractivité économique de ces zones. Nids-de-poule, fissures, accotements affaissés : autant de dangers qui rendent la circulation difficile, voire périlleuse, pour les automobilistes, les transporteurs et les services de secours. Les collectivités locales, déjà asphyxiées financièrement, peinent à assumer seules la charge de l'entretien de ces infrastructures. Pourtant, dans des départements de grande ruralité comme la Nièvre, où la voiture individuelle reste le principal mode de déplacement en raison de l'absence d'alternatives de transport en commun suffisantes, l'état du réseau routier est un enjeu crucial pour la vie quotidienne des habitants et l'économie locale. Alors que l'État investit massivement dans les infrastructures des grandes métropoles, les territoires ruraux se sentent une fois de plus délaissés. Cette situation renforce le sentiment d'abandon ressenti par de nombreux Français vivant en dehors des grandes agglomérations. L'argent fléché par l'État est largement insuffisant pour le coût colossal que cela représente. Aussi, il lui demande s'il entend mettre en place un plan d'urgence national pour la rénovation du réseau routier rural et quelles mesures concrètes seront prises afin d'assurer un financement suffisant aux collectivités locales, permettant ainsi de garantir des infrastructures sûres et adaptées aux besoins des territoires.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attentif à ce que des solutions de mobilités de qualité puissent être proposées à toutes et tous, dans tous les territoires. La route est aujourd'hui le vecteur principal de ces déplacements : 82 % d'entre eux se font en véhicule particulier et 5 % en transport collectif routier. 2 % seulement du réseau routier national est géré par l'Etat directement ou par les sociétés concessionnaires d'autoroutes sous contrat avec l'Etat (réseau routier national) : ce réseau, composé d'autoroutes et de routes nationales, accueille un tiers de trafic routier et est structurant pour l'aménagement et la desserte des territoires. A la suite à l'audit qu'il a conduit en 2017, l'Etat a fortement augmenté les moyens financiers consacrés à l'entretien du réseau dont il a directement la charge afin d'assurer une remise en état des infrastructures vieillissantes : en 2024, plus d'1 Md€ a été investi pour l'exploitation, l'entretien et la régénération de l'ensemble du réseau routier national non concédé, soit + 54 % par rapport à 2017. La stratégie d'entretien consiste à poursuivre cette dynamique d'investissements sur l'ensemble du réseau afin de stabiliser la situation globale avant d'inverser, d'ici 2030, la tendance de vieillissement. 38 % du réseau routier national est constitué de routes départementales. Selon le rapport de l'observatoire national de la route publié en décembre 2024, on observe une hausse régulière des dépenses de réparations des départements par km de réseau entre 2016 et 2023 : + 31 % pour les chaussées et + 84 % pour les ouvrages d'art. L'effet sur le patrimoine est positif : entre 2020 et 2023, le pourcentage de chaussées en bon état est passé de 58,5 % à 63,7 % et le pourcentage (en surface) d'ouvrages d'art en bon état est passé de 56,1 % à 59 %. Enfin, la voirie communale représente 60 %

du linéaire du réseau et est toutefois moins bien connu. La dotation de solidarité rurale allouée aux communes prend en compte la longueur de voirie classée dans le domaine public de la commune. L'état des réseaux secondaires tient principalement au bon état des ouvrages d'art qui requièrent des moyens importants pour leur entretien. Prenant acte du besoin d'accompagnement spécifique des petites communes pour leur entretien, le Gouvernement a initié le programme national ponts, doté au total de 110 M€ et dont la gestion a été confiée au Cerema. Une large partie des dépenses a été consacrée au recensement et à l'évaluation de l'état de près de 64 000 ouvrages d'art. C'est sur cette base que sont à présent menées les études préalables aux travaux dont le besoin a été identifié. A ce jour, 50 % du budget du programme est consacré à des subventions pour travaux de réparation et 18,4 M€ de subventions ont été accordées.

Données clés

Auteur : [M. Julien Guibert](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4068

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 719

Réponse publiée au JO le : [15 avril 2025](#), page 2803